



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s :

Claude EERDEKENS, Bourgmestre
Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD, Elisabeth MALISOUX, Echevins
Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha-François, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN, Eddy SARTORI, Conseillers communaux
Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : Philippe RASQUIN

**15.3. OBJET : Interpellation de Madame Caroline LOMBA Conseillère communale :
"Le parking rue Hanesse et la rue du Condroz"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Madame Caroline LOMBA, Conseillère communale, établie comme suit :

"Depuis juillet 2022, un parking a été aménagé rue Hanesse, il appartient à la Ville d'ANDENNE qui avait acheté le terrain il y a quelques années. À présent terminé depuis la fin juin, les 28 emplacements qu'il contient ont été proposés par la Ville tout d'abord aux riverains les plus proches (Rues Hanesse, Condroz et Delcourt). Ce parking ayant pour but de solutionner le fait que le stationnement devenait interdit dans la rue du Condroz.

C'est une bonne chose et de nombreux riverains étaient heureux de cette nouvelle installation et ont pris des abonnements à 300 € l'année ou à 90 € par trimestre. Au départ une barrière électrique était prévue. Cette barrière n'a hélas jamais pas été placée et ne le sera pas vu les études qui ont été faites selon vos propos lors du dernier Conseil communal. Résultat : depuis juillet, des gens viennent stationner leurs véhicules dans ce parking alors qu'ils n'ont même pas loué d'emplacement !

Lors du Conseil en juillet je vous avais déjà fait part de la chose et vous aviez dit qu'il y aurait des avertissements, qu'un agent viendrait constater et que des choses allaient être mises en place rapidement pour éviter ces désagréments, car, pour vous aussi cette situation était injuste. Nous sommes en septembre et rien n'a été mis en place, les mêmes voitures se sont garées durant tout l'été sur les mêmes emplacements sans aucun problème ! Les riverains qui paient un emplacement sont mécontents et ne comprennent pas pourquoi ils continueraient à payer alors que d'autres ne se gênent pas pour se parquer gratuitement au vu et au su de tous !

Concrètement, que comptez-vous faire ?

Qu'allez-vous mettre réellement en place pour que cela change ?

Quand la barrière promise sera-t-elle installée ?

N'est-il pas possible d'envisager de placer des barrières rabattables sur chaque emplacement ?

Qu'en est-il des panneaux qui devaient être placés à l'entrée afin de décourager ces stationnements illicites ?

Pouvez-vous aussi nous dresser un état des lieux concernant le nombre de places restantes ?

Autre élément lié à ce parking, la rue du Condroz : il était prévu un élargissement du trottoir en descendant à droite. Depuis quelques jours, des plots ont été placés sur tout le long de ce trottoir. Est-ce un aménagement provisoire ?

La rue du Condroz depuis que l'on sait y circuler dans les deux sens est devenue dangereuse, le passage pour piéton n'est vraiment pas bien situé et des miroirs manquent. Pouvez-vous nous expliquer quand vont débiter les travaux d'aménagement et ce qui sera fait concrètement ?"

En réponse à cette interpellation, Monsieur Vincent SAMPAOLI, Premier Echevin, répond textuellement comme suit :

"Effectivement, ce parking a été ouvert en juillet dernier où l'on a à peu près 70% de places réservées. La Ville d'ANDENNE est bien consciente du problème lié au squattage de places par d'autres véhicules sur les emplacements y réservés. Par contre, on est pas encore d'accord sur la meilleure manière d'appréhender la situation, laquelle est en cours de discussion (placement d'une barrière ou arceau individuel).

En ce qui concerne le placement de la barrière, la difficulté est de savoir qu'en cas de panne, il faut que nous puissions faire en sorte d'avoir quelqu'un de permanence et cette situation risque d'être délicate en terme de ressources humaines. A noter que ce dossier sera certainement encore débattu au prochain Collège.

Par rapport aux autocollants à installer sur les véhicules non autorisés, le Service Technique a pris contact avec le Service Juridique de manière à ce qu'on puisse établir un courrier qui soit un avertissement légal. Au niveau du dégagement des véhicules qui sont présents en stationnement non autorisé, un petit marché public devra être passé dans les prochaines semaines à l'effet de désigner un dépanneur.

Quant à la signalisation, elle sera installée d'ici la fin septembre puisqu'elle nous sera livrée dans le courant de ce mois. Voilà ce que j'ai pu dire concernant le parking de la rue Hanesse.

Quant à la situation de la rue du Condroz, on est bien conscient que la circulation se fait d'une manière plus rapide par rapport à celle qui se faisait auparavant. Autrefois, les personnes se plaignaient car il y avait souvent des embouteillages. A l'heure actuelle, la circulation s'y effectue trop bien. A ce sujet, un contact a été pris avec la Région Wallonne et il est prévu que nous procédions à un élargissement des trottoirs. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir qu'au niveau du Service Technique, l'on déplore 3 agents en moins : la Conseillère en mobilité a quitté ses fonctions pour se rapprocher de son domicile, un autre va bientôt nous quitter pour rejoindre le SPW et l'on est en train de rechercher un chef de projet dont les examens sont en cours.

Par ailleurs, il a été donné instruction à la personne à charge du dossier de PIWACY et de la Collégiale de pouvoir établir le cahier spécial des charges. En tout cas, la Ville d'ANDENNE est bien consciente de la problématique des passages pour piétons en l'endroit. Nous nous sommes mis d'accord avec le SPW afin que nous fassions une avancée de trottoir à deux endroits de telle sorte que l'on puisse réduire la vitesse des véhicules ainsi que mettre un panneau lumineux indiquant le passage pour piétons situé en amont de la rue du Condroz. Concrètement, lorsque vous descendez la Chaussée de Ciney, il s'agit d'un avertissement quant à la présence d'un passage pour piétons dans la rue du Condroz. Bref, les choses se mettent petit à petit en place... Malheureusement, l'on est confronté à des contraintes administratives et chacun y met du sien et avance du mieux qu'il peut en fonction de ces éléments.

Pour terminer, je reviens quelques instants en ce qui concerne le parking de la rue Hanesse, lequel a été mis en place en juillet. Je rappelle néanmoins que les mois de juillet et août sont des périodes pendant lesquelles le personnel est en congé et il faut reconnaître que l'on s'est parfois retrouvé avec des difficultés à gérer de nombreux dossiers tant au sein de la DST que du Service Juridique."

Madame Caroline LOMBA, Conseillère communale, répond comme suit :

"Première chose : par rapport au parking, je tenais à dire que des gens viennent forcément s'y garer sans payer ce qui fait hésiter pas mal de personnes à louer un emplacement. De ce fait, j'aimerais avoir la certitude que des choses vont être faites.

Par rapport à la barrière électrique, je peux comprendre que c'est compliqué à gérer et on en a déjà parlé à maintes reprises, d'où l'idée éventuelle de mettre des barrières rabattables. Celles-ci ne coûtent pas énormément cher et chaque personne possédant un emplacement pourrait gérer sa barrière avec sa clé. C'est peut-être plus pénible en hiver lorsqu'il fait froid mais on est certain que toutes les places sont bien privatisées.

Deuxième chose : j'avais évoqué aussi la possibilité de mettre un miroir à la sortie du parking où c'est assez dangereux : des voitures roulent très vite et il faut y aller à tâtons au moment d'en sortir. A ce sujet, tu m'avais dit que c'était faisable car il s'agit du domaine communal.

De plus, il serait nécessaire d'y placer des panneaux pour annoncer aux automobilistes en cas de non-respect du stationnement sans payer. En tout cas, vivement qu'ils soient placés et il serait peut être utile de réfléchir à ces barrières individuelles.

En ce qui concerne la rue du Condroz : je l'avais notamment déjà évoqué à l'époque et je me pose la question de savoir lorsque deux voitures se croisent et roulent plus vite, il y a alors un certain danger pour le passage pour piétons. Par rapport à cette situation, je n'en disconviendrais pas.

Par contre, le problème se pose toujours avec les camions depuis que les petits potelets verts ont été placés. Par exemple, la semaine passée, une boîte aux lettres ainsi qu'un potelet métallique ont encore été complètement détruits au-dessus de la rue lorsqu'on descend du côté gauche.

Cela veut dire que depuis que les potelets ont été placés, auparavant, il y avait la ligne blanche, lorsqu'un camion croisait une camionnette voire une voiture, il pouvait encore se déporter et déborder de cette ligne blanche mais depuis que s'y trouvent des potelets, ce n'est plus possible. De ce fait, les camions remontent de nouveau sur les trottoirs en face, ce qui occasionne des problèmes aux habitants qui habitent le long de la rue à gauche en descendant.

Bref, par rapport à cette situation, je pense que l'on peut, sans soucis, élargir le trottoir à droite en descendant. Cependant, il va toujours se poser le problème avec les camions, notamment si l'on veut faire un rétrécissement, Que va-t-il se passer ? Les gens qui habitent à gauche en descendant ont très peur de ce qui peut arriver car lorsqu'ils sortent de chez eux, les camions réempruntent les trottoirs. C'est une situation problématique et je ne pense pas que les choses vont s'arranger en élargissant ou en faisant quoi que ce soit. Ne pourrait-on pas envisager un casse-vitesse en l'endroit pour ralentir les voitures ?

Monsieur Vincent SAMPAOLI, précité, réagit comme suit :

"Non, car le casse vitesse n'est autorisé que sur des routes de faible déclivité, ce qui n'est pas le cas de la rue du Condroz. Je fais remarquer que peu importe le type d'aménagement que l'on souhaite réaliser, il est impossible de gérer les automobilistes ou les camions peu respectueux du Code de la route. Certains seront attentifs à ne pas rouler sur le trottoir, d'autres ne le seront pas... Bref, c'est quelque chose que l'on ne sait

pas gérer.

Monsieur le Bourgmestre prend ensuite la parole et s'exprime comme suit :

"Je ne pensais pas intervenir mais je souhaiterais dire que le reproche qui peut être adressé au Conseil communal est d'avoir attendu 2022 pour interdire le stationnement dans la rue du Condroz. Ça fait 10 ans qu'on aurait dû le faire et avoir le courage politique de dire que l'on ne sait pas stationner dans cette voirie car le stationnement des véhicules à cet endroit provoque des embouteillages aux heures de pointe. Bref, c'était nécessaire.

Il est évident que c'est une route régionale et, comme l'a souligné notre Premier Echevin, la gestion d'une route régionale est très compliquée puisque l'on est pas maître de ce que l'on devrait faire. Il est vrai que dans la situation avant la suppression du stationnement, l'on a constaté des dégâts à certaines maisons où des gouttières étaient purement et simplement arrachées, ce qui conduisait les gens à se retrouver avec des problèmes assurantiels à maintes reprises sur quelques années.

Par contre, je rejoins tout à fait ce que vous dites et là on va devoir agir avec fermeté à l'égard des gens qui squattent alors qu'ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas s'y stationner car il s'agit d'un parking privé.

Là se pose le problème où la Police ne sait pas verbaliser car il s'agit d'un domaine privé. Que faut-il faire ? A mon sens, il faut avertir la fourrière. Lorsque vous aurez averti plusieurs véhicules et que ces contrevenants payeront 250 euros pour récupérer leur voiture, j'aime autant vous dire qu'ils ne s'y mettront plus. Je crois qu'il faudra le faire très rapidement à l'égard de ceux qui squattent et je crois qu'il faut faire preuve de fermeté. Une autorité qui ne se fait pas respecter, finalement, elle mérite peu le respect. Donc là, j'insiste très fort pour que ce petit marché public de faire appel à un dépanneur puisse être réalisé dans les quinze jours afin d'évacuer ces véhicules qui s'y trouvent sans autorisation."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

(s) Ronald GOSSIAUX

(s) Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX

Claude EERDEKENS

